

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 255**24 mai 1996****SOMMAIRE**

Acquisition Finance S.A., Luxembourg	page 12216	Lamisol S.A., Luxembourg	12199
Ambiorix S.A., Luxembourg	12222	Lefa S.A.H., Luxembourg	12233
Angela & Antoine, S.à r.l., Luxembourg	12209	L.F.C. S.A., Luxembourg	12232
Animal Supplies S.A., Luxembourg	12228	Lipa International S.A., Luxembourg	12228
Applied Internet Technologies S.A., Luxembourg . .	12211	Loran Finance S.A.H., Luxembourg	12234
Argania-Lux S.A., Luxembourg	12211	Mahifa Investment S.A., Luxembourg	12194
Armstral Finance S.A., Luxembourg	12232	Malaga S.A.H., Luxembourg	12221
Assainissement Urbain J.P. Feidert & Cie, S.à r.l., Luxembourg	12212	Max Mara Int S.A., Luxembourg	12235
Aubin S.A., Luxembourg	12228	Meliacor S.A., Luxembourg	12229
Avalanche S.A., Luxembourg	12226	Mid Atlantic Holdings S.A., Luxembourg	12229
Bacob Luxinvest, Sicav, Luxembourg	12238	Miracle Software, S.à r.l., Hassel	12201
Balise S.A., Luxembourg	12240	M & M Global Diffusion S.A., Luxembourg	12235
Barep Emerging Markets, Sicav, Luxembourg	12212	Natsan S.A., Luxembourg	12232
BDI, Business Development International AG, Lu- xembourg	12231	Nomina S.A., Luxembourg	12228
Belvit Holding S.A., Luxembourg	12227	Norma Holding S.A., Luxembourg	12234
Bohl Investment AG, Luxembourg	12237	Pargest S.A., Luxembourg	12233
Brunetti Trans, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12208	Partibel S.A., Luxembourg	12232
Caves St. Martin S.A., Remich	12222	Partin S.A., Luxembourg	12218
Central Asia Marketing, S.à r.l., Luxembourg	12208	Partogest S.A., Luxembourg	12234
Chauffage - Technique, S.à r.l., Luxembourg	12208	Phelane S.A., Luxembourg	12205
Coldeg S.A., Luxembourg	12218	PHM Computing, S.à r.l., Luxembourg	12204
Cuzinco S.A., Luxembourg	12217	Prialux Finance S.A., Luxembourg	12236
Dadens Holding S.A., Luxembourg	12236	Propriano Holding S.A., Luxembourg	12223
Danae International Holding S.A., Luxembourg . . .	12219	Rawi S.A., Luxembourg	12218
Dauphin Investments S.A., Luxembourg	12237	Refina International S.A., Luxembourg	12229
Didier S.A., Luxembourg	12240	Regulus S.A., Luxembourg	12239
Dresdner Portfolio Management, Sicav, Luxembourg	12220	Reumert Holding S.A., Luxembourg	12239
Entec S.A., Luxembourg	12227	Rigel Trading & Finance Holding S.A., Steinsel . .	12223
Esco S.A., Luxembourg	12222	(A.) Rolf Larsen Holding S.A., Luxembourg	12239
Etafa S.A., Luxembourg	12223	(Le) Roseau S.A., Luxembourg	12217
Euro-Canadian Company for Technological Deve- lopment S.A., Luxembourg	12234	Sailor Holding S.A.H., Luxembourg	12230
European Overseas Development Corporation Limited, Tortola	12225	Sargen Investissements S.A., Luxembourg	12226
Eves S.A., Luxembourg	12240	Say Holding S.A.H., Luxembourg	12231
Exor S.A., Luxembourg	12237	Serberero, S.à r.l., Grevenknapp	12207, 12208
Felix S.A., Luxembourg	12226	Share International S.A., Soparfi, Luxembourg . . .	12209
Finanter Incorporation S.A., Luxembourg	12229	Société de Penoupele S.A., Luxembourg	12227
Florentine S.A., Luxembourg	12226	Société Internationale d'Investissements Financiers S.A., Luxembourg	12215
Fransa Holding S.A., Luxembourg	12225	Sodamo S.A., Luxembourg	12219
Frohfeld AG, Luxembourg	12217	Sofigepar S.A., Luxembourg	12220
Hadhan Holding S.A., Luxembourg	12238	Sogin S.A., Luxembourg	12237
Hesport Holding S.A., Luxembourg	12227	Stigmon S.A., Luxembourg	12203
Hiltop Holding S.A., Luxembourg	12219	Suomi-Katto S.A., Luxembourg	12220
Holland Trust S.A., Luxembourg	12216	Suvian S.A., Luxembourg	12218
Indolux S.A., Luxembourg	12233	Telden S.A. Holding, Luxembourg	12236
I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Parti- cipation Company S.A.H., Luxembourg	12235	Threshold S.A., Luxembourg	12215
Jaipur Corporation S.A., Moutfort	12224	Unico Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	12230
J. van Breda portfolio, Sicav, Luxembourg	12221	United Trading Consultants Luxembourg S.A.H., Luxembourg	12230
Keffren S.A., Luxembourg	12224	Vicri S.A., Luxembourg	12235
Lacout S.A., Luxembourg	12196	Volta Holding S.A., Luxembourg	12216
Lamaco A.G., Luxembourg	12216	Wellington Luxembourg S.C.A., Luxembg	12213, 12215
Lamesch Exploitation S.A., Bettembourg	12220	Xenus S.A., Luxembourg	12221
		Yema Management S.A.H., Luxembourg	12230
		Zatto Group S.A., Luxembourg	12224
		Zorinvest Holding S.A., Luxembourg	12224

MAHIFA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Road Town, P.O. Box 3161,

ici représentée par Mademoiselle Dominique Derlet, employée privée, demeurant à Lahage (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 février 1996;

2) EMERALD MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Road Town, P.O. Box 3161,

ici représentée par Mademoiselle Dominique Derlet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 février 1996.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MAHIFA INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF), représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de mai à quatorze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) LAUREN BUSINESS LIMITED, prénommée: quatre mille actions	4.000
2) EMERALD MANAGEMENT S.A., prénommée: quatre mille actions	4.000
Total: huit mille actions	8.000

Chaque action a été libérée par un versement en espèces à concurrence de trois cent soixante-quinze francs luxembourgeois (375,- LUF), de sorte que la somme de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de cent cinquante mille francs luxembourgeois (150.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à L-8857 Petit-Nobressart, 1, rue de Holtz,
 - b) Monsieur Jean-Pierre Kesy, comptable, demeurant à F-57110 Yutz, 1, rue de Languedoc,
 - c) Monsieur Rodney Haigh, financial controller, demeurant à L-2128 Luxembourg, 13, avenue Marie-Adeläide.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
H.R.T. RÉVISIONS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille un.
- 5) Le siège social est fixé à L-1811 Luxembourg, 3 rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Derlet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 89S, fol. 61, case 4. – Reçu 80.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

F. Baden.

(09570/200/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

LACOUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. - Monsieur Jacques Pivaudran, industriel, demeurant à F-46200 Souillac, ici représenté par Monsieur Jean Welter, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à F-Souillac, le 22 décembre 1995;
2. - Madame Lucienne Pivaudran, professeur de lettres en retraite, demeurant à F-46200 Souillac, ici représentée par Monsieur Jean Welter, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à F-Souillac, le 22 décembre 1995;
3. - Monsieur Olivier Pivaudran, ingénieur principal, demeurant à F-06600 Antibes, ici représenté par Monsieur Jean Welter, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à F-Antibes, le 22 décembre 1995;
4. - Mademoiselle Marianne Pivaudran, analyste-programmeur, demeurant à F-31100 Toulouse, ici représentée par Monsieur Jean Welter, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à F-Toulouse, le 22 décembre 1995;
5. - Monsieur Marc Pivaudran, ingénieur, demeurant à F-46200 Souillac, ici représenté par Monsieur Jean Welter, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à F-Souillac, le 22 décembre 1995.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

I. Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de LACOUT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites pour la modification des statuts.

II. Objet social

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement au commerce et à l'industrie.

Elle peut prendre des participations dans le capital d'autres sociétés, quel qu'en soit l'objet; elle peut en assurer la direction, la gestion, le financement.

La société peut, en général, faire tout ce qui sera de nature à favoriser son développement.

Elle bénéficiera, dans les conditions prévues par la loi, du régime applicable aux sociétés de participations financières.

III. Capital social

Art. 5. (1) Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par cent (100) actions nominatives d'une valeur de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

(2) Le capital autorisé de la société est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par huit cents (800) actions, chacune d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF).

Le conseil d'administration est autorisé, à partir de ce jour et pendant une période qui expirera cinq années après la publication du présent acte au Recueil C du Mémorial, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires lors d'une augmentation du capital social réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de l'augmentation du capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital social, il fera adapter le paragraphe (1) du présent article à la modification intervenue.

IV. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme de six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Les administrateurs sortants sont rééligibles. A défaut de réélection, le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Si, dans une séance réunissant le nombre de membres requis pour délibérer valablement, un ou plusieurs membres s'abstiennent, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres.

Art. 9. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par la majorité des membres qui ont été présents à la délibération et au vote; les mandataires signent en outre pour les membres qu'ils représentent. Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par correspondance. Les résolutions qui, dans ce cas, doivent être signées par tous les administrateurs, sont aussi efficaces que si elles ont été adoptées lors d'une réunion du conseil convoquée et tenue selon l'article 8 qui précède. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies identiques.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé, par la loi ou les statuts, à l'assemblée générale, est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui portent le titre d'administrateurs-délégués, ou à des fondés de pouvoir choisis même en dehors du conseil.

Toute délégation des pouvoirs de gestion journalière à un administrateur-délégué est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés pour un terme de six ans par l'assemblée générale.

Les commissaires ont un droit de surveillance et de contrôle illimité sur toutes les opérations de la société.

Art. 13. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société; ils sont responsables à l'égard de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Tout actionnaire a le droit d'y assister et de prendre part aux votes, chaque action donnant droit à une voix.

Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un mandataire muni d'un pouvoir écrit. Le mandataire n'a pas besoin d'être personnellement actionnaire.

Les convocations pour toutes assemblées générales mentionnent l'ordre du jour. Elles se font dans les formes prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle a le droit d'apporter des modifications aux statuts, en se conformant aux dispositions légales quant au quorum et quant aux majorités.

Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les actionnaires absents ou dissidents.

Art. 16. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur à ce délégué par ses collègues. Le président désigne le secrétaire; l'assemblée choisit parmi ses membres deux scrutateurs. Les autres administrateurs présents complètent le bureau.

Art. 17. Une liste de présence, indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils représentent, est signée par chacun d'eux ou par leurs mandataires, avant le début de la réunion.

Art. 18. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour.

Toute proposition faite par des actionnaires, pour être inscrite à l'ordre du jour, doit être signée par les actionnaires représentant le cinquième du capital social et être communiquée au conseil d'administration en temps utile pour être insérée dans les avis de convocation.

Sauf les cas prévus par la loi, les délibérations sont prises, quel que soit le nombre des titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix pour lesquelles il est régulièrement pris part aux votes.

Art. 19. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le président, le secrétaire, les scrutateurs et les autres membres du bureau, et par les actionnaires qui le demandent.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de septembre, à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Le conseil d'administration peut convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois que l'intérêt social l'exige; il doit les convoquer sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Ces assemblées extraordinaires se tiendront à l'endroit, à la date et à l'heure indiqués dans les avis de convocation.

VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale correspond à l'année de calendrier.

Art. 22. Chaque année, le trente et un décembre, il est dressé, par les soins du conseil d'administration, un inventaire des valeurs mobilières et immobilières, et de toutes les dettes actives et passives de la société. A la même époque, les écritures sociales sont arrêtées et le conseil d'administration forme le bilan et le compte de pertes et profits, dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

L'assemblée générale ordinaire statue sur l'adoption du bilan et du compte de pertes et profits. Elle se prononce après l'adoption du bilan, par un vote spécial, sur la décharge des administrateurs et des commissaires.

Art. 23. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 24. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VIII. Dispositions générales

Art. 25. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se réunira à Luxembourg, le troisième mardi du mois de septembre 1997.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1. - Monsieur Jacques Pivaudran, industriel, demeurant à F-46200 Souillac, vingt-six actions	26
2. - Madame Lucienne Pivaudran, demeurant à F-46200 Souillac, vingt-six actions	26
3. - Monsieur Olivier Pivaudran, demeurant à F-06600 Antibes, seize actions	16
4. - Mademoiselle Marianne Pivaudran, demeurant à F-31100 Toulouse, seize actions	16
5. - Monsieur Marc Pivaudran, demeurant à F-46200 Souillac, seize actions	16
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500.- LUF) est à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Serge Louis Boimare, directeur, demeurant à F-75012 Paris, 21, rue du Dr. Arnold Netter,
 - b) Madame Catherine Dulaurent, sans profession, demeurant à F-46130 Puybrun, rue de la Gare,
 - c) Monsieur Paul Naudin, ingénieur A. et M., demeurant à F-78170 La Celle Saint Cloud, 106, Elysée 2.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, établie à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

- 4) Le mandat des administrateurs et commissaires prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.
- 5) Le siège social est établi à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
- 6) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et sa représentation dans le cadre de cette gestion à Monsieur Serge Louis Boimare, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Welter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 1996, vol. 497, fol. 61, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 1996.

J. Seckler.

(09568/231/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

LAMISOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
2. Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
3. Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
4. Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LAMISOL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition et la vente, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute opération commerciale, industrielle ou financière s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent mille Deutsche Mark (600.000,- DEM), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de six cents Deutsche Mark (600,- DEM) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juillet à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Madame Joëlle Mamane, prénommée, deux cent cinquante actions	250
2. Monsieur Albert Aflalo, prénommé, deux cent cinquante actions	250
3. Monsieur Patrick Aflalo, prénommé, deux cent cinquante actions	250
4. Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, prénommée, deux cent cinquante actions	250
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six cent mille Deutsche Mark (600.000,- DEM) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cent soixante-dix mille francs (170.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à douze millions trois cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingts francs (12.343.980,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Madame Joëlle Mamane, prénommée,
 - b) Monsieur Albert Aflalo, prénommé,
 - c) Monsieur Patrick Aflalo, prénommé.
3. - Est appelée aux fonctions de commissaire: FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, ayant son siège social à Luxembourg.
4. - Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.
5. - Le siège social est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
6. - L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Mamane, A Aflalo P. Aflalo, M.-L. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 89S, fol. 39, case 7. – Reçu 123.398 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 1996.

G. Lecuit.

(09569/220/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

MIRACLE SOFTWARE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5760 Hassel, 16, rue de Weiler-la-Tour.

STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am ersten März.

Vor dem Unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Robert De Jong, Privatbeamter, wohnhaft in Hassel, 16, rue de Weiler-la-Tour,
- 2) Herr Klaus Kieft, Privatbeamter, wohnhaft in Strassen, 11, rue de la Chapelle.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchten, die Statuten einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, so wie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde, und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung MIRACLE SOFTWARE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Hassel.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt, den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Art. 5. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Kundenservice / Help-desk Funktion für die europäischen Kunden von Soft- und Hardware Gesellschaften ausserhalb Europa;

- Entwicklung von Computerprogrammen, angepasst an den Bedarf des Kunden; und

- Kundenberatung in Soft- und Hardware Angelegenheiten.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen, und auch kann sie sämtliche industriellen, kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren und immobilaren Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

1) Herrn Robert De Jong, Privatbeamter, wohnhaft in Hassel, 16, rue de Weiler-la-Tour, zweihundertfünfzig Anteile	250
2) Herrn Klaus Kieft, Privatbeamter, wohnhaft in Strassen, 11, rue de la Chapelle, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total: fünfhundert Anteile	500

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1996.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle, wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse, die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf die betreffenden Gesetze vom 10. August 1915 und 18. September 1933.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr zweiunddreissigtausend Luxemburger Franken (LUF 32.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigten sich die Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären, und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt: Herr Robert De Jong, vorgenannt.

2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsamen Unterschriften des Geschäftsführers, Herrn Robert De Jong, und des Gesellschafters, Herrn Klaus Kieft.

3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-5760 Hassel, 16, rue de Weiler-la-Tour.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. De Jong, K. Kieft, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 89S, fol. 58, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 11. März 1996.

T. Metzler.

(09571/222/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

STIGMON S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic Martha.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize février.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme CROMWELL HOLDING S.A. avec siège à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic Martha, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à Fentange;
- 2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié, en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STIGMON S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et le mise en valeur d'immeubles, à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, financières, en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante mille (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société anonyme holding CROMWELL HOLDING S.A., préqualifiée	1.249 actions
2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié	<u>1 action</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au posteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder trois ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour férié, et pour la première fois en 1997.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Tom Brimeyer, étudiant, demeurant à L-1467 Howald, 22, rue Entringer,
 - b) Melle Christine Bucari, secrétaire de direction, demeurant à L-3238 Bettembourg, 7-9, rue de l'Indépendance,
 - c) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société anonyme AMSTIMEX S.A., avec siège à Luxembourg.
4. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié, avec pouvoir signature individuelle.
5. le siège social de la société est fixé à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 1996, vol. 822, fol. 49, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 février 1996.

G. d'Huart.

(09577/207/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

PHM COMPUTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Philippe Majerczyk, gérant de sociétés, et son épouse,
- 2) Madame Françoise Hanze, indépendante, les deux demeurant à B-1180 Uccle, 110, avenue Jacques Pastur.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PHM COMPUTING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une société de service informatique, comprenant la formation, et l'assistance des utilisateurs en informatique, le développement de logiciels, la vente, la location et la fabrication de produits informatiques, la vente de manuels et syllabus, l'organisation de séminaires et de leurs accessoires, ainsi que toutes transactions mobilières ou immobilières et civiles, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année social coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cinq cents parts sociales (500) de mille (1.000,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Philippe Majerczyk, préqualifié	490 parts
- Madame Françoise Hanze, préqualifiée	10 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, rémunérés ou gratuits, sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société dans le cadre de leur mandat.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

En tout état de cause, les associés bénéficient d'un droit de préemption sur les parts à céder soit entre vifs, soit pour cause de décès.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente mille francs.

Réunion des associés

Les associés ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant, Philippe Majerczyk, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Majerczyk, F. Hanze, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 1996, vol. 822, fol. 49, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 février 1996.

G. d'Huart.

(09574/207/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

PHELANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue N. Adames.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) FIJARIA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen, habilité à engager la société par sa signature individuelle;
- 2) Monsieur Bernard Ewen, prénommé, en son nom propre.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PHELANE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la constitution d'un patrimoine immobilier, sa gestion, ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de juin à quinze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit dans la Commune de Luxembourg à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) FIJARIA S.A., prénommée: deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions 2.499

2) Monsieur Bernard Ewen, prénommé: une action 1

Total: deux mille cinq cents actions 2.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen,
 - Mademoiselle Joëlle Lietz, employée privée, demeurant à Abweiler,
 - Madame Denise Vervaet, employée privée, demeurant à Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.
- 5) Conformément à l'article 5 des statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.
- 6) Le siège social est fixé à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Réunion du Conseil d'Administration

Et ensuite, les membres du Conseil d'Administration, Mademoiselle Joëlle Lietz et Madame Denise Vervaet, étant représentées par Monsieur Bernard Ewen, en vertu de deux procurations ci-annexées, se sont réunis et ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

Monsieur Bernard Ewen est nommé administrateur-délégué de la société. Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Ewen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 89S, fol. 66, case 4. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1996.

F. Baden.

(09573/200/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

SERBERO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7433 Grevenknapp, Haus Nr. 11.

H. R. Luxemburg B 45.458.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SERBERO, S.à r.l., mit Sitz in L-7433 Grevenknapp, Haus Nr. 11, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von Luxemburg, Sektion B unter Nummer 45.458, gegründet gemäss Urkunde des instrumentierenden Notars vom 29. Oktober 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 599 vom 16. Dezember 1993, und zwar:

1.- Frau Doris Poncin, Betriebsleiterin, Ehegattin von Herrn Jos Mousel, wohnhaft in L-7433 Grevenknapp, Haus Nr. 11;

2.- Frau Nicole Wolff, Sekretärin, Ehegattin von Herrn Albert Weber, wohnhaft in L-3284 Bettemburg, 25, rue Vieille.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende gemäss übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefasste Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Abtretung von Gesellschaftsanteilen

Die vorgenannte Frau Nicole Wolff erklärt hiermit abzutreten und zu übertragen:

an die vorgenannte Frau Doris Poncin, dies annehmend;

10 (zehn) Anteile von je Fr. 5.000,- (fünftausend Franken) der hiavor bezeichneten Gesellschaft SERBERO, S.à r.l.

Sodann erklärt Frau Doris Poncin, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin der genannten Gesellschaft SERBERO, S.à r.l., die hiavor dokumentierte Abtretung von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft anzunehmen und sie derselben gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches als gültig zugestellt zu betrachten.

Zweiter Beschluss

Nach der vorhergehenden dokumentarisch belegten Übertragung von Anteilen ist die vorgenannte Frau Doris Poncin Inhaberin sämtlicher Anteile der Gesellschaft SERBERO, S.à r.l., geworden.

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst sodann, die Gesellschaft SERBERO, S.à r.l. nicht aufzulösen, sondern die Gesellschaft in der Form einer Ein-Mann-G.m.b.H. gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und dazugehörigen Änderungsgesetzen (zuletzt vom 28. Dezember 1992) weiterzuführen.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die vorgenannten Beschlüsse, beschliesst die alleinige Gesellschafterin folgende Satzungsänderungen vorzunehmen:

1) Abänderung von Artikeln eins, sechs, sieben, zehn und fünfzehn, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die den sich daraufbeziehenden Gesetzen sowie den folgenden Statuten unterliegt.»

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt Fr. 500.000,- (fünfhunderttausend Franken), aufgeteilt in 100 (hundert) Anteile von je Fr. 5.000,- (fünftausend Franken).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie ausserordentlichen Generalversammlungen.

Der Anteilsinhaber ist Frau Doris Poncin, Betriebsleiterin, Ehegattin von Herrn Jos Mousel, wohnhaft in L-7433 Grevenknapp, Haus Nr. 11.»

«**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit geändert werden.»

«**Art. 10.** Die Gesellschaftsanteile können frei veräussert werden.»

«**Art. 15.** Der alleinige Gesellschafter hat sämtliche Befugnisse, die der Generalversammlung der Gesellschafter einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zustehen.»

2) Streichung von Artikel sechzehn.

3) Neunummerierung der Artikel siebzehn bis zweiundzwanzig, welche nunmehr Artikel sechzehn bis einundzwanzig werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Poncin, N. Wolff, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 89S, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. März 1996.

M. Elter.

(09763/210/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

SERBERO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7433 Grevenknapp, Haus Nr. 11.

H. R. Luxembourg B 45.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 11 mars 1996.

M. Elter.

(09764/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CENTRAL ASIA MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(09624/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

CHAUFFAGE - TECHNIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 23, rue A. Fischer.

R. C. Luxembourg B 41.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22 case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 14 mars 1996.

Pour la S.à r.l. CHAUFFAGE - TECHNIQUE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(09625/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BRUNETTI TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 21, rue de Stalingrad.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

(09614/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

ANGELA & ANTOINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 49.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

Pour ANGELA & ANTOINE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(09591/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

SHARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme de participations financières.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - FIDUCIAIRE MANACO S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, ici représentée par deux de ses administrateurs:

a) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren,

b) Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf;

2. - Monsieur Angelo De Bernardi, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de SHARE INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant, ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à ITL 70.000.000,- (soixante-dix millions de liras italiennes), représenté par 70 (soixante-dix) actions de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à ITL 1.000.000.000,- (un milliard de liras italiennes), qui sera représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, nommés pour un terme n'excédant pas six ans, et qui élit un président en son sein.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - FIDUCIAIRE MANACO S.A., prédésignée, soixante-neuf actions	69
2. - Monsieur Angelo De Bernardi, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: soixante-dix actions	70

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de ITL 70.000.000,- (soixante-dix millions de lires italiennes) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette;
2. - Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren;
3. - Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:
Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 1999.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
Le conseil d'administration est autorisé à changer à tout moment l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: A. De Bernardi, L. Bonani, M. Elter.
Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 89S, fol. 62, case 16. – Reçu 13.580 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 1996. M. Elter.
(09576/210/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

APPLIED INTERNET TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.127.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

L'assemblée a eu lieu le 5 mars 1996 à 10.00 heures, aux 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Présents:

- 1) ELGAR HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Dublin, Irlande, détenteur de 500 actions chacune, d'une valeur nominale de LUF 1.250,- et représentée par M. Simon Baker, chartered accountant, Steinsel, Luxembourg,
- 2) INTERNET NETWORK HOLDINGS S.A., avec siège social aux 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, détenteur de 500 actions chacune d'une valeur nominale de LUF 1.250,- et représentée par M. Antony Nightingale, financial consultant, Itzig, Luxembourg.

Les actionnaires prénommés, représentant le total du capital social de 1.000 actions chacune d'une valeur nominale de LUF 1.250,- ont décidé ce qui suit:

- 1) De révoquer de sa fonction, sans donner le quitus, à la date d'aujourd'hui, le directeur:
- M. David Mitchelhill, courtier maritime, demeurant à Syren/Luxembourg,
- 2) Que tous pouvoirs de signature du prénommé M. Mitchelhill pour le compte de la société seront annulés dès ce jour.
- 3) D'accepter sans donner le quitus, la démission de sa fonction donnée par lettre recommandée du 29 février 1996 de
- M. Anthony Simpson, project consultant, demeurant à Syren/Luxembourg.

L'assemblée s'est achevée à 11.00 heures suite à la revue des points mentionnés à l'agenda.

Pour ELGAR HOLDINGS LIMITED Pour INTERNET NETWORK HOLDINGS S.A.
S. Backer A. Nightingale

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 21, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09592/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

ARGANIA-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.959.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq mars.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart, agissant en sa qualité de mandataire spécial de LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 janvier 1996, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme ARGANIA-LUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.959, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 86 du 19 mars 1989 et dont les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 142 du 21 mars 1991.

- Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des mille (1.000) actions dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 89S, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1996.

F. Baden.

(09593/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

ASSAINISSEMENT URBAIN J.P. FEIDERT & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 7.323.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mars 1996.

Pour ASSAINISSEMENT URBAIN

J.P. FEIDERT & CIE, S.à r.l.

J. Reuter

(09595/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

BAREP EMERGING MARKETS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 49.332.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 février 1995, vol. 89S, fol. 42, case 9, aux droits de cinq cents francs (Fr. 500,-), que la société d'investissement à capital variable BAREP EMERGING MARKETS, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 du 6 janvier 1995, dont le capital social est actuellement représenté par dix (10) actions du compartiment GLOBAL USD, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait de la réunion en une seule main de toutes les actions de ladite société d'investissement à capital variable BAREP EMERGING MARKETS, ce qui a été expressément décidé par l'actionnaire unique.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1996.

C. Hellinckx.

(09601/215/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 1996.

WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.861.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the eighteenth of April.

Before Us, Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in Luxembourg, 47, boulevard Royal, R.C. Luxembourg B 37.861, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch, on August 30th, 1991, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, number 365 of October 5th, 1991. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on April 11th, 1994, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, number 193 of May 17th, 1994.

The meeting began at 11.00 a.m. and was presided over by Mr Guy Arendt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given on April 10th, 1996, by Mr Ronald Strunck, acting in his capacity of manager of the company, which proxy shall stay affixed to this deed.

The Chairman appointed as secretary Mrs Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach.

The meeting elected as scrutineer Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Replacement of Mr Ronald Strunck by Mr Mark D. Jordy as manager of the Corporation.
2. Approval of the transfer of one management share from Mr Ronald Strunck to Mr Mark D. Jordy.
3. Subsequent amendment of Article five, paragraph 3 of the articles of incorporation.
4. Amendment of Article thirteen in order to replace the reference to «Mr Ronald Strunck» by a reference to «Mr Mark D. Jordy».
5. Transfer of the registered office of the Corporation from 47, boulevard Royal, Luxembourg to 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the thirty-eight thousand (38,000) management shares and the two thousand (2,000) ordinary shares, representing the whole share capital of four hundred thousand United States Dollars (400,000.- USD), are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to replace Mr Ronald Strunck by Mr Mark D. Jordy, as manager of the Corporation.

Second resolution

The general meeting decides to approve the transfer of one management share from Mr Ronald Strunck to Mr Mark D. Jordy.

Third resolution

The general meeting decides to amend Article five, paragraph 3 of the Articles of Incorporation in order to put it in accordance with the foregoing resolutions, to read to as follows:

«**Art. 5. Third paragraph.** The shares have been subscribed as follows:

1) WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY, Boston, Massachusetts, USA . . .	37,999	Management Shares
2) Mr Mark D. Jordy, residing in Wanchester, Massachusetts, USA	1	Management Share
3) Mr H.L. Lucas Jr., residing in Los Angeles, USA	2,000	Ordinary Shares
Total:	40,000	Shares»

Fourth resolution

The general meeting decides to amend Article thirteen in order to replace the reference to «Mr Ronald Strunck» by a reference to «Mr Mark D. Jordy».

Fifth resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Corporation from 47, boulevard Royal, Luxembourg, to 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed at 11.30 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., ayant son siège social à Luxembourg, 47, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 août 1991, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 365 du 5 octobre 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 avril 1994, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 193 du 17 mai 1994.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Guy Arendt, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 avril 1996 par Monsieur Ronald Strunck, agissant en sa qualité de gérant de la société, laquelle procuration restera annexée au présent acte. Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Remplacement de Monsieur Ronald Strunck par Monsieur Mark D. Jordy, comme gérant de la société.
2. Approbation du transfert d'une action de gestion de Monsieur Ronald Strunck à Monsieur Mark D. Jordy.
3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 3 des statuts.
4. Modification de l'article treize pour remplacer la référence à «Monsieur Ronald Strunck» par la référence à «Monsieur Mark D. Jordy».
5. Transfert du siège social de la société du 47, boulevard Royal, Luxembourg au 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les trente-huit mille (38.000) actions de gestion et les deux mille (2.000) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent mille dollars US (400.000,- USD), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de remplacer Monsieur Ronald Strunck par Monsieur Mark D. Jordy comme gérant de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le transfert d'une action de gestion de Monsieur Ronald Strunck à Monsieur Mark D. Jordy.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 3 des statuts, pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Troisième alinéa.** Les actions ont été souscrites comme suit:

1) WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY, avec siège social à Boston, Massachusetts, USA	37.999	actions de gestion
2) Monsieur Mark D. Jordy, demeurant à Wanchester, Massachusetts, USA	1	action de gestion
3) Monsieur H.L. Lucas Jr., demeurant à Los Angeles, USA	2.000	actions ordinaires
Total:	40.000	actions»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article treize des statuts, pour remplacer la référence à «Monsieur Ronald Strunck» par la référence à «Monsieur Mark D. Jordy».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 47, boulevard Royal, Luxembourg au 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Arendt, C. Philippe, C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1996, vol. 90S, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1996.

P. Frieders.

(15465/212/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1996.

WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1996.

P. Frieders.

(15466/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1996.

SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 39.052.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 juin 1996 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995.
- b) Rapport du commissaire de Surveillance.
- c) Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
- d) Affectation du résultat.
- e) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- f) Divers.

I (02394/045/18)

Le Conseil d'Administration
Signature

THRESHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 37.246.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 juin 1996 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995.
- b) Rapport du commissaire de Surveillance.
- c) Lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
- d) Affectation du résultat.
- e) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- f) Délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.
- g) Divers.

I (02398/045/18)

Le Conseil d'Administration.

HOLLAND TRUST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 3.279.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juin 1996 à 10.00 heures à l'Immeuble «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

I (01613/006/16)

Le Conseil d'Administration.

VOLTA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 3.280.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juin 1996 à 15.00 heures à l'Immeuble «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

I (01615/006/16)

Le Conseil d'Administration.

ACQUISITION FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.891.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 20 juin 1996 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (01945/534/17)

Le Conseil d'Administration.

LAMACO, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 25.097.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 19. Juni 1996 um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1995;
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
4. Neuwahlen;
5. Verschiedenes.

I (01959/534/16)

*Der Verwaltungsrat.***CUZINCO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.709.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETINGwhich is going to be held at the address of the registered office, on *June 19, 1996* at 2.30 p.m., with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
4. Elections;
5. Miscellaneous.

I (01951/534/17)

*The Board of Directors.***FROHFELD AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 23.200.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNGder Gesellschaft eingeladen, die am *17. Juni 1996* um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1995;
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
4. Neuwahlen;
5. Verschiedenes.

I (01956/534/17)

*Der Verwaltungsrat.***LE ROSEAU, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.722.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra à l'adresse du siège social, le *20 juin 1996* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, des rapports du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes y relatifs;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (01960/534/17)

Le Conseil d'Administration.

PARTIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.596.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 19, 1996* at 11.30 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the report of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
4. Elections;
5. Miscellaneous.

I (01965/534/16)

The Board of Directors.

RAWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.316.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *20 juin 1996* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1993, au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, des rapports du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes y relatifs;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1993, au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01967/534/17)

Le Conseil d'Administration.

SUVIAN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.515.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 19, 1996* at 5.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
4. Elections;
5. Miscellaneous.

I (01970/534/16)

The Board of Directors.

COLDEG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 19.685.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *14. Juni 1996* um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1995;
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
4. Neuwahlen;
5. Beschluß über die Weiterführung der Gesellschaft, gemäß Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften;
6. Verschiedenes.

I (02117/534/19)

*Der Verwaltungsrat.***DANAE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 41.768.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juin 1996* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

- a) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995;
- b) Rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) Affectation du résultat;
- e) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) Divers.

I (02107/045/17)

*Le Conseil d'Administration.***HILTOP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.521.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *12 juin 1996* à 11.00 heures à Luxembourg, 6, rue Zithe, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

- 1) Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 1995;
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 1995;
- 3) Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 1995;
- 4) Approbation des comptes;
- 5) Affectation des résultats;
- 6) Quitus aux administrateurs et aux commissaires;
- 7) Nominations statutaires;
- 8) Divers.

I (02109/280/19)

*Le Conseil d'Administration.***SODAMO, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.855.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 juin 1996* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02143/534/16)

Le Conseil d'Administration.

SOFIGEPAR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.022.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 juin 1996* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02144/534/16)

Le Conseil d'Administration.

SUOMI-KATTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 35.729.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *14 juin 1996* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02226/566/17)

Le Conseil d'Administration.

LAMESCH EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Wolser Nord.
R. C. Luxembourg B 23.555.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Bettembourg, le jeudi *13 juin 1996* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1995;
2. Rapport du Conseil d'Administration;
3. Rapport du Commissaire-Réviseur;
4. Affectation du Résultat;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (02231/000/18)

Le Conseil d'Administration.

DRESDNER PORTFOLIO MANAGEMENT, SICAV,

Investmentgesellschaft mit variablem Kapital Luxemburg.
Gesellschaftssitz: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
H. R. Luxemburg B 41.022.

Die Anteilsinhaber der DRESDNER PORTFOLIO MANAGEMENT (SICAV) werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *11. Juni 1996* um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das abgelaufene Geschäftsjahr bis zum 31. Dezember 1995.

2. Vorlage und Feststellung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 1995, Bericht über die satzungsgemässe Gewinnverwendung sowie Genehmigung durch die Hauptversammlung.
3. Beschluss über die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
4. Wahlen zum Verwaltungsrat.
5. Wahl des Wirtschaftsprüfers.
6. Sonstiges.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 5. Juni 1996 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Gemäss Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft vertritt die ordnungsgemäss einberufene Hauptversammlung sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im Mai 1996.

Der Verwaltungsrat.

I (02377/000/29)

MALAGA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 19.650.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *13 juin 1996* à 16.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
5. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
6. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

I (02251/011/17)

Le Conseil d'Administration.

XENUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 33.545.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

de notre société qui se tiendra au siège social en date du *14 juin 1996* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Elections statutaires.
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.
6. Divers.

I (02307/000/16)

Le Conseil d'Administration.

J. VAN BRED A PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.872.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires aura lieu le *17 juin 1996* à 14.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 1996.

2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 1996 (état du patrimoine et état des opérations).
3. Décharge par votes spéciaux aux administrateurs pour l'exercice se clôturant au 31 mars 1996.
4. Décharge par votes spéciaux aux réviseurs d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 1996.
5. Réélection des administrateurs de la société.
6. Réélection de COOPERS & LYBRAND en tant que réviseurs de la société.

Les décisions prises par l'assemblée générale ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent être présents en personne ou par mandataire à l'assemblée générale.

Les actionnaires ne pouvant assister à l'assemblée générale sont invités à faire parvenir les procurations concernées dûment remplies au siège social de la société avant le 14 juin 1996.

Les procurations seront envoyées avec cette convocation aux propriétaires d'actions nominatives mais elles sont également disponibles au siège social.

I (02406/000/24)

Le Conseil d'Administration.

ESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 37.091.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 10 juin 1996 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

I (02310/595/16)

Le Conseil d'Administration.

AMBIORIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 41.361.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 10 juin 1996 à 15.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

I (02311/595/16)

Le Conseil d'Administration.

CAVES ST. MARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 5.220.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le mardi 18 juin 1996 à 11.00 heures du matin, au siège social de la société, 53, route de Stadtbredimus à Remich, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires sur l'exercice 1995.
- 2) Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décision sur la répartition du bénéfice net de 1995.

- 4) Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.
- 5) Nominations statutaires.
- 6) Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 22 des statuts et de déposer leurs titres au plus tard dans la journée du 11 juin 1996, soit au siège social à Remich, soit à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG à Luxembourg.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 13 juin 1996.

Remich, le 15 mai 1996.

I (02448/000/23)

Le Conseil d'Administration.

ETAFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 39.829.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 10 juin 1996 à 16.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

I (02312/595/16)

Le Conseil d'Administration.

RIGEL TRADING & FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinsel, 50, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 39.050.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juin 1996 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge aux Administrateurs démissionnaires.
2. Décharge au Commissaire démissionnaire.
3. Révocation des Administrateurs en place.
4. Nomination de nouveaux Administrateurs.
5. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (02418/696/16)

Le Conseil d'Administration.

PROPRIANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 29.210.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 juin 1996 à 15.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995.
- b) Rapport du commissaire de Surveillance.
- c) Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
- d) Affectation du résultat.
- e) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- f) Divers.

I (02399/045/17)

Le Conseil d'Administration.

KEFREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.039.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, le mardi 11 juin 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, affectation du résultat;
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

I (02440/043/16)

ZORINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 45.926.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 juin 1996 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission de deux Administrateurs et nomination de deux nouveaux Administrateurs en leur remplacement.
5. Divers.

I (02420/696/16)

Le Conseil d'Administration.

JAIPUR CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Moutfort, 2, rue Gappenhiehl.
R. C. Luxembourg B 39.722.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 1996 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1995.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Elections.
7. Divers.

I (02443/698/17)

Le Conseil d'Administration.

ZATTO GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.870.

Notice is given by the board of directors of ZATTO GROUP S.A. that the

1996 ANNUAL GENERAL MEETING

will be held in Luxembourg at 65, avenue de la Gare, 3rd Floor, on Friday 14 June 1996 at 11.00 a.m. for the purposes of considering and voting on the matters contained in the following agenda:

Agenda:

1. To receive and adopt the directors' report and the reports of the independent auditors for the year ended 31 December 1995.

2. To receive and approve the statutory accounts and the consolidated accounts for the year ended 31 December 1995.
3. To make transfers to or from reserves and to pay a dividend, as recommended by the directors.
4. To receive the 1995 Annual Report to shareholders for the year ended 31 December 1995.
5. To grant discharge to the directors and the auditors in respect of the execution of their mandates to 31 December 1995.
6. To appoint BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l. as statutory auditors of the Company and independent auditors of the group for a term of one year.
7. Miscellaneous.

Notes:

Registered or Bearer shareholders wishing to attend and vote at the meeting may do so in person or by proxy.

To attend the meetings in person, Bearer shareholders must bring with them a Depositary Receipt issued by BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. as evidence of their deposit of shares in bearer form with a bank until the conclusion of the meeting.

To attend the meeting by proxy, shareholders must submit forms of proxy, duly completed, so as to be received by the Company at the registered office no later than 48 hours before the time appointed for the meetings.

Forms of proxy for use at the meeting can be obtained from the Company or the Registrar by Registered shareholders upon request and by Bearer shareholders upon presentation of a Depositary Receipt issued by BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

I (02439/006/32)

By order of the Board of Directors.

FRANSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.416.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juin 1996 à 11.00 heures à Luxembourg, 6, rue Zithe, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 1995.
- 2) Lecture du rapport du conseil d'administration concernant l'exercice 1995.
- 3) Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 1995.
- 4) Approbation des comptes.
- 5) Affectation des résultats.
- 6) Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 7) Questions diverses.

I (02340/280/19)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN OVERSEAS DEVELOPMENT CORPORATION LIMITED.

Registered office: British Virgin Islands, Tortola, Road Town, P.O. Box 71, Craigmuir Chambers.

Notice is hereby given to members of EUROPEAN OVERSEAS DEVELOPMENT CORPORATION LIMITED that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held on Thursday June 20th, 1996 at 10.00 a.m., at 235-16 Sukhumvit Soi Klongtoey, Bangkok 10110, Thailand.

Agenda:

1. To approve the minutes of the last AGM held on June 23rd, 1995.
2. To approve the audited financial statements and Directors' report for the year ended December 31st, 1995.
3. To elect Directors who shall retire by rotation.
4. To approve the appointment of the Auditors.
5. Any other business.

Members are invited to attend in person or by proxy. Proxies should be sent to the Company Secretary no later than 10.00 a.m. on the 20th June, 1996.

I (02403/577/20)

R. Horsman
Company Secretary & Director

AVALANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.935.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (01621/006/14)

Le Conseil d'Administration.

FLORENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.938.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (01622/006/14)

Le Conseil d'Administration.

FELIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 31.461.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 1996 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02254/566/15)

Le Conseil d'Administration.

SARGEN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 44.335.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 juin 1996 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02419/696/17)

Le Conseil d'Administration.

BELVIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 46.564.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 1996* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02255/566/15)

Le Conseil d'Administration.

HESPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 51.272.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 1996* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02256/566/15)

Le Conseil d'Administration.

ENTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 44.540.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 1996* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02257/566/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE PENOUELE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 46.806.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 1996* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02258/566/15)

Le Conseil d'Administration.

NOMINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.409.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 1996 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1995.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Elections.
7. Divers.

I (02442/698/17)

Le Conseil d'Administration.

LIPA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 47.196.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 1996 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02259/566/15)

Le Conseil d'Administration.

ANIMAL SUPPLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.197.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 1996 à 10.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02111/534/16)

Le Conseil d'Administration.

AUBIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.007.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on June 4, 1996 at 10.00 a.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
4. Elections;
5. Miscellaneous.

II (02112/534/16)

The Board of Directors.

REFINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.786.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 1996 à 15.30 heures à l'Immeuble «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (01620/006/15)

Le Conseil d'Administration.

MID ATLANTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.095.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at 69, route d'Esch, Luxembourg, on June 3, 1996 at 11.00 a.m.

Agenda:

- 1) Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor.
- 2) Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account at 31st December 1995.
- 3) Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
- 4) Statutory elections.
- 5) Miscellaneous.

II (01625/006/15)

The Board of Directors.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.790.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at 69, route d'Esch, Luxembourg, on June 6, 1996 at 11.00 a.m.

Agenda:

- 1) Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor.
- 2) Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account at 31st December 1995.
- 3) Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
- 4) Miscellaneous.

II (01627/006/14)

The Board of Directors.

MELIACOR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.111.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 14 juin 1996 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 25 avril 1996 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 1996 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (01977/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SAILOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 41.449.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *lundi 3 juin 1996* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (02021/011/17)

Le Conseil d'Administration.

UNITED TRADING CONSULTANTS LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 40.529.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *3 juin 1996* à 10.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (02022/011/17)

Le Conseil d'Administration.

YEMA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 45.566.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *3 juin 1996* à 9.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (02023/011/17)

Le Conseil d'Administration.

UNICO UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 40.158.

Die Anwesenheitsbedingungen von mindestens 50 % der ausgegebenen Aktien wurden auf der ersten ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom Dienstag, dem 7. Mai 1996 nicht erreicht. Die Aktionäre sind daher zu einer zweiten

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der aktionäre eingeladen, welche am *7. Juni 1996* um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der gleichen Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Auflösung des Portfolios UNICO UMBRELLA FUND DEM 92/96 und Einbringung der Vermögenswerte und Verbindlichkeiten in den UNICO UMBRELLA FUND Short Term.
2. Auflösung des Portfolios UNICO UMBRELLA FUND DEM 93/97 und Einbringung der Vermögenswerte und Verbindlichkeiten in den UNICO UMBRELLA FUND Short Term.
3. Auflösung des Portfolios UNICO UMBRELLA FUND DEM 93/98 und Einbringung der Vermögenswerte und Verbindlichkeiten in den UNICO UMBRELLA FUND Short Term.
4. Einbringung der Vermögenswerte und Verbindlichkeiten des UNICO UMBRELLA FUND DEM 92/96, DEM 93/97 und DEM 93/98 in den Short Term.
5. Änderung von Artikel 5 Absatz 10 und 11 der Satzung, so dass der Verwaltungsrat eine oder mehrere Aktienkategorien auflösen kann.
6. Änderung von Artikel 24 der Satzung durch Zusatz der Regelungen betreffend die Schliessung eines oder mehrerer Aktienkategorien der Gesellschaft.

Um an der Versammlung teilnehmen zu können, sind die Aktionäre gebeten, ihre Inhabertifikate bei einer der im Prospekt erwähnten Zahlstellen wenigstens fünf Wochentage vor der Versammlung zu hinterlegen und ihren Wunsch, an der Versammlung teilzunehmen, zu äussern.

Bei dieser zweiten Versammlung ist keine Mindestanwesenheit notwendig und die Punkte auf der Tagesordnung müssen von einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden und vertretenen Aktien abgestimmt werden, um Gültigkeit zu erlangen.

Da die Punkte auf der Tagesordnung der UNICO UMBRELLA FUND, Sicav, sowie die Teilfonds UNICO UMBRELLA FUND DEM 92/96, DEM 93/97, DEM 93/98 und den Short Term betreffen, müssen die Beschlüsse durch eine Zweidrittelmehrheit der anwesenden und vertretenen Aktien des UNICO UMBRELLA FUND, Sicav, sowie jeder der Teilfonds gestimmt werden, um Gültigkeit zu erlangen.

II (02032/656/36)

Der Verwaltungsrat.

SAY HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 42.242.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juin 1996 à 10.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (02027/011/17)

Le Conseil d'Administration.

BDI, BUSINESS DEVELOPMENT INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 29.843.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 3. Juni 1996 um 11.30 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1995;
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
4. Neuwahlen;
5. Beschluß über die Weiterführung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften;
6. Verschiedenes.

II (02114/534/19)

Der Verwaltungsrat.

ARMSTRAL FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.871.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 1996 à 17.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

II (02028/045/17)

Le Conseil d'Administration.

NATSAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 44.832.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 juin 1996 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02031/502/17)

PARTIBEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 35.679.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 3 juin 1996 à 15.00 heures au siège social de la société et qui aura pour

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes,
- approbation des bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1995,
- affectation des résultats,
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes,
- divers.

II (02051/560/15)

Le Conseil d'Administration.

L.F.C. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 48.694.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 juin 1996 à 14.30 heures au siège social de la société et qui aura pour

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration,

- approbation des bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995,
- affectation des résultats,
- quitus à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes,
- ratification de la nomination de deux administrateurs par le Conseil d'Administration du 4 septembre 1995,
- nomination d'un commissaire aux comptes et confirmation de sa mission,
- divers.

II (02053/560/17)

Le Conseil d'Administration.

LEFA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 43.151.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 1996 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (02104/011/17)

Le Conseil d'Administration.

PARGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.158.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (02135/534/17)

Le Conseil d'Administration.

INDOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.507.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 4 juin 1996 à 10.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02202/009/17)

Le Conseil d'Administration.

EURO-CANADIAN COMPANY FOR TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 28.681.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juin 1996 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

II (02242/696/15)

Le Conseil d'Administration.

NORMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 30.042.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 1996 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

II (02245/045/16)

Le Conseil d'Administration.

PARTOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 22.090.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 3 juin 1996 à 15.00 heures au siège social de la société et qui aura pour

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes,
- approbation des bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1995,
- affectation des résultats,
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes,
- divers.

II (02052/560/15)

Le Conseil d'Administration.

LORAN FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 37.792.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juin 1996 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur.

II (02090/011/12)

Le Conseil d'Administration.

VICRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.046.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, le vendredi 31 mai 1996 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

II (02067/043/16)

MAX MARA INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.757.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, le lundi 3 juin 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

II (02069/043/16)

M & M GLOBAL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, rue N. S. Pierret.
R. C. Luxembourg B 53.403.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 3 juin 1996 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (02085/000/15)

Le Conseil d'Administration.

I.P.A.P. S.A.H.,

INTERNATIONAL PROMOTING AND PARTICIPATION COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.356.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 5 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;

- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02203/009/19)

Le Conseil d'Administration.

TEL DEN S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 43.038.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 1996 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

II (02248/045/16)

Le Conseil d'Administration.

PRIALUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.877.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 5 juin 1996 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) délibération suivant l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g) divers.

II (02246/045/17)

Le Conseil d'Administration.

DADENS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 30.639.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, le lundi 3 juin 1996 à 12.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02265/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BOHL INVESTMENT AG, Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 51.266.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 3. Juni 1996 um 10.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1995;
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
4. Neuwahlen;
5. Verschiedenes.

II (02275/534/16)

Der Verwaltungsrat.

DAUPHIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 43.864.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, le lundi 3 juin 1996 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02267/000/17)

Le Conseil d'Administration.

SOGIN, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 24.407.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 1996 à 11.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02145/534/16)

Le Conseil d'Administration.

EXOR, Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.734.

Our Shareholders are invited to attend on Wednesday, June 5, 1996 at 11.00 a.m. in Luxembourg, at 69, route d'Esch, the

ANNUAL SHAREHOLDERS' GENERAL MEETING

with the following agenda:

Agenda:

1. Directors' Reports;
2. Auditors' Reports;

3. Approval of the Consolidated and Parent Only Financial Statements for the year ended December 31, 1995;
4. Appropriation of 1995 net income of the parent company;
5. Discharge of Directors and Auditors;
6. Directors' and Auditors' fees for 1995;
7. Authorization to the Board of Directors to repurchase Company's shares.

In order to be able to attend the ordinary general meeting, holders of bearer shares will have to deposit their bearer shares five clear days before the date of the meeting at the Registered Office of the company or with one of the following banks:

- | | |
|---------------------------------------|--|
| – in Luxembourg: | BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG; |
| – in Italy: | All the leading banks; |
| – in Switzerland: | CREDIT SUISSE, BANCA COMMERCIALE ITALIANA; |
| – in France: | LAZARD FRERES & CIE; |
| – in the Federal Republic of Germany: | COMMERZBANK; |
| – in Great Britain: | S.G. WARBURG AND CO., LAZARD BROTHERS AND CO.; |
| – in the Netherlands: | AMSTERDAM-ROTTERDAM BANK; |
| – in Belgium: | BANQUE BRUXELLES LAMBERT. |

Every shareholder may be represented at the shareholders' meetings by a proxy, who need not himself (herself) be a shareholder.

Shareholders may, on and after May 27, 1996, inspect at BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, the reports of the Board of Directors, the annual financial statements and the text of the proposed resolutions.
II (02276/006/34) The Board of Directors.

HADHAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 23.814.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 4 juin 1996 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1995;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance;
- f) renouvellement du mandat du Commissaire de Surveillance;
- g) divers.

II (02297/045/17)

Le Conseil d'Administration.

BACOB LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.792.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de BACOB LUXINVEST qui sera tenue au siège social, 47, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, le jeudi 6 juin 1996 à 11.00 heures, et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 1996;
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 1996;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 1996;
4. Affectation du bénéfice de la Société;
5. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 mars 1996;
6. Nomination de Monsieur Stefan Hulpiau en qualité de membre du Conseil d'Administration;
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs conformément à l'article 15 des statuts;
8. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises conformément à l'article 23 des statuts;
9. Divers.

* * *

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer, pour le 30 mai 1996, leurs titres, soit au siège social de la société, soit aux guichets des établissements suivants, où des formules de procuration sont disponibles:

- en Belgique: BACOB BANQUE S.C.
25, rue de Trèves
B-1040 Bruxelles;
- au Luxembourg: BACOB BANK LUXEMBOURG S.A.
47, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg;
BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
10A, boulevard Royal
L-2093 Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer dans les mêmes délais, c'est-à-dire au plus tard le 30 mai 1996, par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration, de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée.

II (02238/755/37)

Pour le Conseil d'Administration.

REGULUS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.634.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02137/534/16)

Le Conseil d'Administration.

REUMERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.631.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on June 4, 1996 at 4.00 p.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
4. Elections;
5. Miscellaneous.

II (02138/534/16)

The Board of Directors.

A. ROLF LARSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.713.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on June 4, 1996 at 3.00 p.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
4. Elections;
5. Miscellaneous.

II (02128/534/16)

The Board of Directors.

BALISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.652.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 1996 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02113/534/16)

Le Conseil d'Administration.

DIDIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 50.078.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02119/534/16)

Le Conseil d'Administration.

EVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02122/534/16)

Le Conseil d'Administration.
